

Le Douarain

Certificat pour la maison royale de l'Enfant-Jésus (1758)

Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, a rédigé un certificat permettant à Françoise, fille de Joseph Le Douarain et de Françoise de la Fresnaye, seigneur et dame de Lémou, d'être admise dans la maison royale de l'Enfant-Jésus, à Paris le 5 juin 1758.

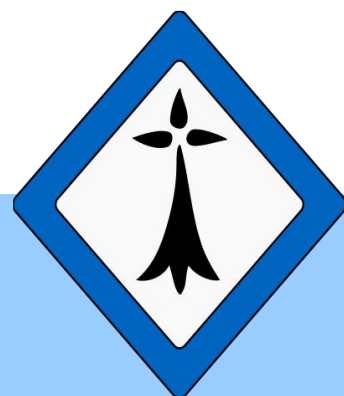
Le Douarain – Bretagne – Juin 1758.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier doyen de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils, etc.

Certifions au Roi que demoiselle Françoise Le Douarain, batisée le sept aoust mil sept cent quarante six, et fille de messire Joseph Jean François Le Douarain et de dame Françoise Anne Charlotte de la Fresnaye sa femme, seigneur et dame de Lémou, a la noblesse nécessaire pour être admise au nombre des demoiselles qui sont élevées dans la maison royale de l'Enfant-Jésus ; et que l'on nous représenté en bonne forme les titres sur lesquels nous dresseront les preuves de cette demoiselle, pour être déposées dans la dite maison royale.

En foi de quoi nous avons delivré le présent certificat, auquel nous avons fait mettre l'empreinte du sceau de nos armes, à Paris le cinquième jour du mois de juin de l'an mil sept cent cinquante huit.

[Signé] d'Hozier



■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 31344 (Nouveau d'Hozier 119).

■ Transcription : **Armand Chateaugiron** en août 2023.

■ Publication : www.tudchentil.org, février 2024.